

Arrêté n° 2016-118 portant validation des listes de candidatures pour l'élection des représentants des collèges "usagers" du Conseil académique et du Conseil d'administration

- Vu** le code de l'éducation, et notamment ses articles L.712-3, L712-4, L.719-1, L.719-2 et D. 719-1 à D.719-40
- Vu** le décret n° 2014-851 du 30 juillet 2014 portant création de l'Université de la Guyane;
- Vu** l'arrêté n°2014-09 proclamant les résultats des élections des représentants des personnels au Conseil administration
- Vu** l'arrêté n°2014-10 proclamant les résultats des élections des représentants des personnels au Conseil académique
- Vu** l'arrêté n°2016-13 portant proclamation des résultats des élections partielles du Conseil académique - collège F "usagers"
- Vu** l'arrêté n° 2016-110 portant organisation de l'élection des représentants des collèges "usagers" du Conseil académique et du Conseil d'administration
- Vu** l'avis du comité électoral consultatif du 13 décembre 2016

Le Président de l'Université de Guyane

ARRÊTE

Article 1. Listes de candidats admis à se présenter

Les listes de candidats admis à se présenter aux scrutins relatifs à l'élection des représentants des collèges "usagers" du Conseil académique et du Conseil d'administration sont :

- Conseil académique :**

NOM	PRENOM	LISTE
BAUDRIT	Tristan	Unité étudiante
AWENKINA	Madeline	
PESLIER	Yohan	
KOESE	Ashley	
HERNANDEZ GARCIA	Abel	
JOSEPH	Cleo	

- Conseil d'administration**

NOM	PRENOM	LISTE
THOM	Lewis	Ensemble ouvrons les chemins de l'impossible
SIGHN	Marica	
GUESDON	Maxime	

NOM	PRENOM	LISTE
PARIS	Benoit	PARIS MASSE
MASSE	Agnès	

Article 2. Exécution de l'arrêté

Le Directeur général des services est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Cayenne, le 13 décembre 2016



Richard LAGANIER